

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 décembre 2017

Etaient présents: M. BLANCHARD, Mme BARBEYRON, M. COUDERCHET, M. DAGNEAU, M. DELERUE, M. DUTHOIT, M. DUCOURTIEUX, M. ERTLE, Mme GIACOMOTTO CHARRA, Mme GOTTELAND, Mme JAECK, Mme IRIART, M. JAOUHARI, M. JULIEN, M. KATUSZEWSKI, Mme LAVILLE, M. LEEMAN, Mme LOPEZ, M. MARTINEZ, M. MOYON, M. PARELLO, Mme PARTENSKY, M. PICHON, M. SIMON, Mme TA QUANG, Mme TOUSSAINT-HELLIAN, Mme VELASCO-GRACIET.

Etaient représentés: M. BETTINELI, M. BOYE, Mme BUJAN, M. FITTAMANT, Mme GAILLARD, M. GOUVARD, Mme HUMBERT, M. LAFOSSE, Mme WALLIG-NEGRE.

Etaient invités: Mme CAILLOT, M. LAURAND, Mme MAZENC, Mme MENDIBOURE, Mme MEOULE-DARRIET, M. MERPILLAT, *représentant de M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'Académie de Bordeaux, -Chancelier des Universités d'Aquitaine,* Mme MILLET-TRIVIDIC, Mme ONILLON, M. RAMBAUD.

➤ Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H10.

Point n° 1 – Informations de la présidente :

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à Mme Toussaint-Hellian, élue membre du CA le 17 novembre 2017 en qualité de personnalité extérieure désignée à titre personnel.

Mme la présidente avise le CA de l'information selon laquelle l'Université de Bordeaux envisagerait de sortir de la Comue d'Aquitaine.

Elle indique avoir appris très récemment que cette question est inscrite à l'ordre du jour du CA de l'Université de Bordeaux réuni le 15 décembre 2017.

Le projet de délibération soumis au vote des administrateurs de l'Université de Bordeaux explicite cette décision de retrait de la Comue.

Selon les termes de ce projet de délibération:

- la Comue d'Aquitaine, créée en 2015 autour de 6 membres fondateurs et ayant intégré l'université de La Rochelle en octobre 2017, est une Comue non intégrative, qui « en dépit de moyens importants accordés par l'État », « n'a pas su répondre aux attentes en termes d'appui à la politique de site prévue par la loi », « alors que l'Université de Bordeaux porte une grande partie d'actions interuniversitaires [dont le Plan campus], conformément à son décret de création »,

- l'Université de Bordeaux propose à la place la création d'une « conférence d'établissements universitaires » - conférence envisagée comme « un espace d'échanges, de dialogue et de concertation entre tous les acteurs »" et non comme « un établissement inclusif »" recevant ou affectant des moyens.

- l'Université de Bordeaux souhaite engager des discussions avec l'Université Bordeaux-Montaigne et Bordeaux Sciences Agro pour leur proposer une convention d'association. Selon le projet de délibération, l'Université de Bordeaux demande au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche que « *le site universitaire pour l'organisation de l'enseignement supérieur, la recherche et la vie universitaire, sur lequel s'appuie notamment la politique contractuelle avec l'État, soit considéré à l'échelle de Bordeaux et de sa métropole* ». Ce qui, par voie de conséquence, suppose, dans l'hypothèse où la loi maintient le caractère obligatoire des regroupements au niveau d'un site, que les conventions de coopération que l'Université de Bordeaux a signées avec Bordeaux Montaigne et Bordeaux Sciences Agro puissent être transformées en conventions d'association assorties de la publication d'un décret.

Mme la présidente indique avoir reçu l'assurance de son homologue de l'Université de Bordeaux de l'absence de projet d'absorption de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III) sur le site aquitain.

Elle souligne le bouleversement que cette sortie de l'Université de Bordeaux de la Comue d'Aquitaine va générer dans le paysage régional, évoquant la perspective des discussions à venir concernant la structuration du site aquitain, au regard des dispositions en vigueur de la loi ESR prévoyant trois formes de regroupement : la communauté d'universités et d'établissements (cf. articles L.718-7 à L.718-15 du code de l'éducation ; la fusion (article L.718-6 du code de l'éducation); la convention d'association (cf. article L.718-16 -3^{ème} alinéa du code de l'éducation).

Mme la présidente évoque la nécessité pour l'Université Bordeaux Montaigne de dépasser le cadre bordelais en cherchant à nouer d'autres partenariats, en travaillant avec d'autres universités, hors site métropolitain. Elle cite l'exemple de la fédération des Presses universitaires d'Aquitaine, créée avec l'Université de Limoges et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Elle observe que la sortie de l'Université de Bordeaux de la Comue obligera tous les acteurs politiques à se positionner.

Mme Giacomo-Chiarra demande ce que ce « positionnement » signifie, concrètement, pour l'Université Bordeaux Montaigne: est-il question que cette dernière sorte également de la Comue, qu'elle s'associe à l'Université de Bordeaux? Quel scénario est envisagé par la gouvernance de l'Université Bordeaux Montaigne ? S'il est question que demeure l'obligation légale de se regrouper, un établissement a-t-il néanmoins le droit de refuser de s'associer?

M. Blanchard indique, qu'en sa qualité de membre du CA de l'Université de Bordeaux, il n'a été avisé que très tardivement du projet de délibération relatif à la sortie de l'Université de Bordeaux de la Comue d'Aquitaine.

Il observe que ce document rend compte de la vision de l'Université de Bordeaux en matière de structuration des établissements d'enseignement supérieur. Il note que cette conception privilégie une structuration sur un périmètre *métropolitain* plutôt que régional.

Il constate que cette démarche pose problème au sens où l'Université de Bordeaux agit comme si son point de vue était partagé par les autres établissements, ce qui n'est pas le cas. Il déplore le manque de concertation dans ce dossier.

M. Blanchard rappelle l'attachement de la région Nouvelle-Aquitaine à un regroupement des établissements publics d'enseignement supérieur au niveau régional, dans le sens d'une Comue unique [au lieu des deux Comue existantes: Comue d'Aquitaine et Comue Léonard de Vinci (Centre, Limousin, Poitou-Charentes) ...].

M. Blanchard observe que l'Université de Bordeaux en envisageant sa sortie de la Comue d'Aquitaine, rejette le principe même d'une Comue unique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Il souligne enfin que la proposition de l'Université de Bordeaux de créer une conférence d'établissements universitaires à l'échelle régionale recouvre un objet déjà existant, créé par la région Nouvelle-Aquitaine, et qui n'est pas doté de la même force institutionnelle que la Comue d'Aquitaine.

Mme Barbeyron estime élevée la probabilité d'adoption de la délibération relative à la sortie de l'Université de Bordeaux de la Comue d'Aquitaine, vu la composition, à la date du 15/12/2017, du CA de l'Université de Bordeaux.

M. Moyon appelle l'Université Bordeaux Montaigne à ne pas se montrer « candide » vis-à-vis des intentions de la gouvernance de l'Université de Bordeaux. Il évoque la vision à « très long terme » que porterait son président actuel dans le sens d'une fusion de l'Université Bordeaux Montaigne au sein de l'Université de Bordeaux.

Mme la présidente répond que son homologue, M. Tunon de Lara, s'est déclaré prêt à venir dialoguer avec les administrateurs de l'Université Bordeaux Montaigne pour échanger sur la question de la restructuration du site aquitain.

Mme Jaëck demande ce que recouvre un regroupement par voie d'association. Quel est le contenu d'une convention d'association ?

Mme la présidente répond que ce type de regroupement a été observé notamment dans le cas de l'Université d'Avignon vis à vis de l'université d'Aix Marseille, de l'Université de Haute-Alsace (UHA) vis-à-vis de l'Université de Strasbourg. La formalisation de ces regroupements a donné lieu à la signature de conventions d'associations au contenu très succinct.

Elle souligne que s'agissant des universités bordelaises, celles-ci se situent sur le même territoire contrairement aux exemples précités. Elle observe que le regroupement par « coopération » n'a pas la même portée qu'un regroupement par voie d'« association » et que la sortie de l'Université de Bordeaux de la Comue d'Aquitaine va obliger les établissements membres à convenir d'un nouveau chef de file.

Mme Barbeyron évoque le positionnement de l'Université de Bordeaux vis-à-vis du Service Internuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire de Talence-Pessac-Gradignan (SIGDU).

Elle indique que lors de la réunion du conseil du SIGDU réuni le 06 décembre 2017, l'Université de Bordeaux aurait demandé à ne plus contribuer dans les mêmes termes à la gestion du SIGDU.

Après avoir rappelé l'historique et le rôle du SIGDU [service inter- universitaire créé en 1974, rattaché administrativement et comptablement à l'Université Bordeaux-III et chargé d'assurer pour le compte des universités du site universitaire de Talence-Pessac-Gradignan la gestion des parties communes du domaine universitaire (eau, éclairage, voirie, espaces verts)], Mme la présidente répond qu'il a été proposé une actualisation du modèle économique du SIGDU et la définition d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour assurer la réalisation des travaux nécessaires aux activités du service.

L'ensemble des acteurs du SIGDU ont été réunis le 06 décembre 2017 pour discuter de ces évolutions. L'Université de Bordeaux a fait savoir qu'elle demandait la mise en attente des travaux envisagés par le SIGDU, dans la perspective de la dévolution par l'Etat du patrimoine immobilier dont elle est affectataire. Elle a également indiqué qu'elle n'excluait pas de recourir à des prestataires privés, en lieu et place du SIGDU, pour couvrir ses besoins en consommation d'eau potable. Mme la présidente conclut en indiquant que ces demandes interrogent à terme la question du maintien ou non de l'Université de Bordeaux en tant que partenaire du SIGDU.

Mme la présidente aborde ensuite la problématique de mise en œuvre de la réforme prévue par le projet de loi «Orientation et réussite des étudiants ».

Mme la présidente indique qu'une réunion avec les directions des composantes ainsi qu'une assemblée générale ouverte à tous ont été organisées pour informer l'ensemble de la communauté du contenu de cette réforme et des instructions reçues du ministère pour sa mise en œuvre.

Mme la présidente indique qu'il est prévu d'organiser en janvier 2018 une série de réunions afin d'échanger sur ce projet de réforme.

Mme Partensky s'enquiert du contenu des « attendus » nationaux.
Ceux-ci sont-ils désormais connus ?

Mme la présidente répond par l'affirmative. Les éléments de cadrage ont été mis en ligne sur internet par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Jaëck demande si la définition de ces attendus nationaux a donné lieu à consultation des sections CNU.

M. Ertlé observe que ces attendus sont très « vagues ». Il évoque le sentiment d'appréhension que suscite au sein du département d'anglais, la mise en œuvre de cette réforme.

Les équipes se demandent comment il leur sera possible d'instruire un volume probablement considérable de demandes d'admission en licence, dans la situation actuelle de forte tension induite par l'absence de moyens suffisants alloués à l'université et de densité, déjà maximale, de la charge de travail des personnels.

Il demande une indication de l'échéance à laquelle la loi va être adoptée.

Mme la présidente et Mme Laville répondent que cela pourrait intervenir d'ici le mois de mars 2018. Elles indiquent que l'Université Bordeaux Montaigne a remonté auprès des autorités académiques les besoins de l'établissement en termes de moyens financiers supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme. En terme de définition de capacité d'accueil, elles observent que l'Université Bordeaux Montaigne ne connaît pas, à proprement parler, de filières en tension au niveau licence et que les capacités d'accueil correspondent, pour la plupart de ses formations de 1^{ère} cycle de l'enseignement supérieur, aux limites « physiques » de l'établissement pour l'accueil des étudiants.

Mme la présidente évoque les préoccupations liées à la mise en place de cette réforme au sein de l'université, tant du point de vue de sa faisabilité, en l'absence de moyens suffisants alloués à l'université, que du point de vue de l'esprit même du projet de loi «Orientation et réussite des étudiants » qui tend à instaurer de manière déguisée une sélection des étudiants à l'entrée en 1^{ère} année de licence.

Elle indique qu'il va être proposé au présent CA l'adoption d'une motion relative au manque de moyens dans l'enseignement supérieur et à la mise en œuvre du plan étudiant au sein de l'Université Bordeaux Montaigne.

Point n°2 – Approbation du procès-verbal du CA du 17 novembre 2017

Mme la Présidente invite les conseillers à formuler les éventuelles demandes de révision du procès-verbal (PV) du CA du 17 novembre 2017.

M. Ertlé demande que soit intégrée en page 8 du PV, une mention évoquant les félicitations que celui-ci aurait adressées en séance en direction de Mme Lahaye pour le bilan de son action en tant que VP FTLV (propos à ajouter à la suite de la mention figurant au PV concernant les félicitations adressées par M. Simon à l'endroit de Mme Lahaye).

Mme Jaëck indique que les élus de la liste Tempo s'abstiendront de voter sur ce point de l'ordre du jour en raison d'une divergence d'appréciation portant sur la restitution, dans le corps du PV, d'un point de discussion concernant la méthode observée par la présidence pour l'élaboration de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018.

➤ Le PV proposé, dans sa version modifiée (intégrant l'ajout demandé par M. Ertlé) est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 36

Nombre de voix exprimées : 27

Abstentions : 9

Blancs : 0

Contre: 0

Pour: 27

➔ **Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 17 novembre 2017.**

Point n° 3 – Motion :

Comme annoncé par la présidente en point n°1 de l'ordre du jour, il est proposé au CA d'adopter la motion suivante :

« Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en séance le 15 décembre 2017, tient à alerter le ministère de l'enseignement supérieur sur la difficulté croissante d'exercice des missions de notre établissement et souligne que :

La nécessité de gels de postes d'enseignants-chercheurs depuis 2014 altère la qualité de la formation et la possibilité de la recherche, alors même que le nombre de bacheliers à accueillir est en augmentation croissante et que dans les années à venir nous attendons une hausse d'effectifs.

La hausse de la démographie étudiante n'est pas suffisamment prise en compte dans l'allocation des moyens, alors que le financement moyen par étudiant à l'université est déjà nettement inférieur à celui constaté dans les formations sélectives hors universités.

Le CA s'inquiète également de la mise en œuvre précipitée du « plan étudiant » du ministère, en dehors de tout cadre légal et réglementaire valide à cette date. Il s'inquiète de la surcharge de travail pour les personnels de toutes catégories que va induire l'examen de milliers de dossiers dans des délais excessivement courts, et de l'absence de visibilité sur les financements et postes supplémentaires promis pour mettre en œuvre des parcours spécifiques dès la rentrée pour les étudiants à qui un tel parcours pourra être imposé au vu de leur dossier ».

➤ La motion telle que proposée, relative au manque de moyens dans l'enseignement supérieur et à la mise en œuvre du plan étudiant au sein de l'Université Bordeaux Montaigne, est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 36

Nombre de voix exprimées : 36

Abstentions: 0

Blancs: 0

Contre: 0

Pour: 36

➤ Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la motion relative au manque de moyens dans l'enseignement supérieur et à la mise en œuvre du plan étudiant au sein de l'Université Bordeaux Montaigne.

Point n°4 – Campagne d'emplois Biatss 2018 :

Mme la présidente évoque à titre liminaire le contexte et la procédure d'élaboration de la campagne d'emplois Biatss 2018.

Le document proposé au vote du CA est issu d'un travail d'identification des postes vacants et susceptibles de l'être et du cycle d'échanges avec les services et instances de l'université:

- consultation des services qui s'est tenue jusqu'au vendredi 24 novembre 2017 sous la responsabilité de la VP déléguée aux ressources humaines et de la Directrice des Ressources Humaines ;
- dialogue avec les organisations syndicales dans le cadre du Comité Technique qui s'est réuni le 8 et le 12 décembre 2017 , avec la validation par le CT le 08 décembre 2017 de la coloration de 12 des 14 postes vacants, puis la validation par le CT le 12 décembre des 2 derniers postes ;
- adoption du projet de campagne d'emplois à l'unanimité du conseil académique réuni le 12 décembre 2017.

La politique d'emplois Biatss 2018 s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs contraintes:

- obligation de réserver 6% au moins d'emplois pour le recrutement de travailleurs handicapés –bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- assurer le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de la loi du 20 avril 2016 relative à la résorption de la précarité (poursuite du dispositif SAUVADET).

Mme la présidente expose le contenu de cette campagne d'emploi 2018.

Avec encore 13 Biatss justifiant des conditions posées par la loi pour relever du dispositif SAUVADET, et afin de respecter au mieux cette obligation, il est proposé que l'établissement se fixe l'objectif de réserver 7 postes vacants et que soit confirmé l'engagement politique de poursuivre cette démarche au-delà des deux années prévues par la loi du 20 avril 2016 afin de permettre l'ouverture d'un concours pour chaque agent concerné.

La répartition de ces 7 postes est proposée sur la base suivante :

- 1 poste de catégorie C à l'Agence comptable / 1 poste de catégorie C à la DAF / 1 poste de catégorie C à la Direction de la Recherche / 1 poste de catégorie C UFR - FTLV – DRI / 1 poste de catégorie B au Pôle Handicap / 1 poste de catégorie A à l'IUT
- Le profil du 7^{ème} poste sera précisé début janvier après un dernier échange avec le CT

Sur les 6 derniers postes disponibles, il est proposé de valider les arbitrages suivants :

- un recrutement niveau IGR sur les fonctions de directeur de la Recherche déjà acté par délibération du CA lors de la séance du 17 novembre.
- un poste d'Ingénieur d'Etudes (IGE) adjoint à l'agent comptable, responsable du secteur paie ;
- un poste d'Adjoint Technique Recherche et Formation (ADTRF) gestionnaire de Scolarité à l'IUT ;
- un poste de catégorie B (Technicien RF ou Bibliothécaire Adjoint Spécialisé) pour le Service Commun de la Documentation profil « ressources numériques » ;
- un poste d'IGE pour la Direction Orientation Stages Insertion professionnelle. ;
- un poste d'ADTRF Cabinet de la Présidence, ouvert à la mutation et au détachement. Ce recrutement est apparu comme une priorité compte tenu de la complexité et des fortes responsabilités associées à cette fonction actuellement occupées par un personnel non-titulaire.

Il est par ailleurs évoqué deux situations prioritaires qui devront faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la prochaine campagne d'emplois :

- 1 poste d'IGE correspondant aux fonctions de responsable du pôle Gestion de l'eau pour le Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU). Ce service interuniversitaire, qui enregistre cette année le départ en retraite de 2 titulaires, assure notamment la responsabilité de l'extraction, l'exploitation et la distribution de l'eau pour l'ensemble du campus Pessac-Talence-Gradignan.
- 1 poste d'IGE correspondant aux fonctions de responsable de pôle pour la Direction des Relations Internationales. Dès que le nouvel organigramme de cette direction sera arrêté, la situation actuelle de cette direction dont les 2 pôles sont confiés à des agents non-titulaires devra rapidement être traitée dans le cadre de la campagne d'emploi.

Mme la présidente invite les administrateurs à faire part de leurs éventuelles observations concernant le projet proposé de campagne d'emplois Biatss 2018.

M. Dagneau tient à faire part des inquiétudes exprimées par la population étudiante (étudiants, associations étudiantes) et la Direction Vivre à l'Université (DIVU) de l'Université Bordeaux Montaigne concernant le devenir du poste de « *coordinateur de la vie étudiante* », dont le support (1 ETP à temps plein) est financé sur l'enveloppe FSDIE de l'université, dans la perspective de mise en oeuvre du plan étudiants qui prévoit la suppression de la contribution FSDIE perçue auprès des étudiants par l'université et son remplacement par une contribution unique « *vie étudiante* » qui sera collectée par les CROUS.

Il évoque les « bienfaits » tirés, pour les étudiants, des missions assurées par le coordinateur de la vie étudiante.

Mme la présidente répond que cette problématique sera bien prise en compte.

➤ La campagne d'emplois 2018 des personnels Biatss est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 36

Nombre de voix exprimées: 35

Abstention: 1

Blancs: 0

Contre: 0

Pour : 35

➡ **Le Conseil d'Administration décide d'approuver la campagne d'emplois 2018 des personnels Biatss.**

Point n°5 – Campagnes d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018

Mme la présidente rappelle les éléments de cadrage de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018 tels que votés en CA du 20 octobre 2017 au moment de l'adoption des grandes masses du budget initial 2018:

- cadrage ne prévoyant pas une augmentation du nombre de gel des postes vacants (15 postes gelés) alors que la précédente campagne avait acté une augmentation du gel des postes vacants (de 11 à 15);

- cadrage prévoyant une transformation de 3 postes d'enseignants ;

- cadrage prévoyant au final, compte tenu des 29 postes vacants d'enseignants-chercheurs identifiés au sein de l'établissement : 15 postes gelés, 11 postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement, 3 transformations de supports en postes du second degré [le recrutement de PRAG-PRCE apparaissant comme de nature à répondre à l'augmentation des besoins pédagogiques de l'université en lien avec le nombre toujours croissant de ses étudiants (+ 800 en L1 en 2017/2018)].

Mme la présidente évoque la difficulté de l'université à recruter des chargés de cours pour assurer des heures d'enseignement, et celle tenant au recours à des contractuels LRU (service d'enseignement de 480 heures) rémunérés en référence au salaire de base des PRCE, recrutés en contrat à durée déterminée (CDD) dans la limite d'une durée maximale de 5 ans, en cohérence avec le choix de l'établissement d'exclure le recrutement de contractuels enseignants en contrat à durée indéterminée (CDI).

Elle observe qu'à contrario, des exemples émergent d'établissements publics d'enseignement supérieur sollicitant de l'Etat le droit de disposer d'une totale liberté de recrutement, en dehors du cadre de la fonction publique, à l'instar de la future université (fusionnée) de Lyon, dont les projets de statuts sont actuellement à l'étude au sein du MESR.

Elle note qu'en s'interdisant la cédésiation de contractuels enseignants, l'Université Bordeaux Montaigne a fait le choix de prioriser le recrutement d'enseignants *titulaires*, afin notamment de réduire le volume des heures complémentaires d'enseignement dans les disciplines en tension, et de lutter contre la précarisation des personnels de l'université, dans une logique de réaffirmation de l'attachement de l'université au maintien d'une fonction publique statutaire.

En cohérence avec ces principes, Mme la présidente indique qu'il est proposé à l'établissement de diminuer le nombre de recrutements de contractuels enseignants et de privilégier le recrutement d'enseignants titulaires, présentant le niveau de qualification disciplinaire adapté, et relevant statutairement de la fonction publique d'Etat.

Elle regrette à cet égard que le département d'histoire ait refusé, par principe, l'attribution à leur endroit d'un poste de PRAG-PRCE, en contradiction avec les principes défendus par l'établissement.

Elle évoque une problématique d'« invisibilité » des contractuels enseignants au sein des instances de l'université, qui sont là momentanément, malgré l'importance de leur contribution au fonctionnement de cette dernière.

Elle indique que le poste de professeur des universités (PR) initialement prévu pour affectation au sein du département d'études arabes de l'UFR Langues et civilisations est susceptible de faire l'objet d'un redéploiement vers le département d'études anglophones de cette même UFR. Cette proposition fait suite au constat d'une divergence d'analyse entre la position de l'équipe présidentielle, d'une part, et le département d'études arabes et l'UFR Langues et civilisations, d'autre part:

- *pour l'équipe présidentielle*: nécessité de doter le département d'études arabes d'un enseignant-chercheur habilité à diriger les recherches (HDR), ce département ne comptant dans ses rangs aucun PR, aucun maître de Conférences (MCF) HDR susceptible d'encadrer des doctorants ;

- *pour le département d'études arabes et conseil de l'UFR Langues et civilisations*: motion votée en conseil d'UFR sollicitant le recrutement d'un MCF d'arabe en lieu et place d'un PR.

Elle ajoute que la proposition de recrutement d'un PR pour le département d'études arabes est reportée à la campagne d'emplois 2019.

Au final, le large travail de consultations engagé par la gouvernance avec les directions d'UFR, d'Instituts et d'équipes de recherche, a donné lieu à l'élaboration de propositions, établies sur la base d'éléments objectifs partagés identifiant les besoins pédagogiques et scientifiques, et ces propositions ont été discutées dans l'ensemble des composantes de formation et de recherche et soumises aux instances consultatives.

Cette démarche conduit à présenter au CA la proposition de campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018 suivante:

- UFR Humanités:

- 4 postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement:

- PR Littérature et langue française du XVIe siècle / EA Telem ;

- MCF Arts Plastiques / EA CLARE ;

- MCF Philosophie "Philosophie du XVIIIe siècle" / EA SPH ;

- MCF Histoire « Histoire politique contemporaine » / EA CEMMC ;

- 1 poste PRAG-PRCE ouvert au recrutement:

- PRAG-PRCE d'Histoire

- UFR Langues et Civilisations:

- 5 postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement:

- PR Plurilinguisme et contacts de langues / UMR IKER (ce poste fera l'objet d'une demande de chaire IDEX) ;
 - MCF Anglais Linguistique et phonologie de l'anglais / EA CLIMAS ;
 - MCF Espagnol « Civilisation Amérique latine » / EA AMERIBER ;
 - MCF Chinois « Langue et linguistique chinoise » / EA Telem ;
 - PR Anglais « civilisation britannique et du Commonwealth, XIX,XX,XXIème siècles » / EA CLIMAS;
 - 2 postes PRAG-PRCE ouverts au recrutement:
 - PRAG-PRCE Japonais ;
 - PRAG-PRCE Anglais.
- UFR Sciences des territoires et de la Communication (STC):
 - 1 poste d'enseignant-chercheur ouvert au recrutement:
 - MCF Communication publique et politique / EA MICA
- IUT Bordeaux Montaigne:
 - 1 poste d'enseignant-chercheur ouvert au recrutement:
 - PR Carrières sociales Ville durable, participation et animation socio-culturelle/ UMR Passages.

Cette proposition de l'équipe présidentielle ayant été rejetée à l'unanimité par le comité technique (CT) réuni le 12 décembre 2017 ainsi que par le CAC réuni le même jour (3 Abstentions, 21 Voix Contre et 18 Voix Pour), Mme Laville indique que M. Laurand, élu enseignant-chercheur au CT, est appelé à intervenir auprès du présent CA pour expliciter le sens de ce vote défavorable. Elle précise que le SNESUP-FSU a demandé à ce que soit indiqué au CA que M. Laurand ne s'exprimait pas en son nom.

Mme Laville invite M. Laurand à prendre la parole.

Ce dernier indique qu'il est mandaté par le CT pour expliciter le sens de l'avis défavorable réservé par cette instance à la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018, telle que proposée par l'équipe présidentielle. Il explique qu'il n'est jamais aisé pour des représentants élus d'en venir à rejeter une campagne d'emplois.

➤ Il expose au CA les trois raisons essentielles ayant présidé au rejet de cette proposition:

- une raison tenant au constat d'un nombre trop important de gels de postes d'enseignants-chercheurs (15) en lien avec une situation nationale globale inacceptable pour l'enseignement supérieur marquée par une insuffisance de moyens alloués aux universités ;
- deux autres raisons plus « locales », tenant:
 - d'une part au grief avancé d'un manque de dialogue, de concertation entre les syndicats et l'équipe présidentielle pour l'élaboration de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018, ce qui est d'autant plus regrettable que l'élaboration de la campagne d'emplois Biatss 2018 a fait l'objet d'une « *négociation remarquable* » ;
 - d'autre part, aux choix de l'équipe présidentielle concernant l'ouverture de certains postes (parmi les 14 postes ouverts au recrutement), dont:

- 3 d'entre eux portant sur emplois d'enseignants du second degré (PRAG-PRCE). Cela n'apparaît pas comme étant la « *bonne solution pour conserver la qualité de la recherche à l'Université Bordeaux Montaigne* » ;

- 1 d'entre eux portant sur un poste de PR études arabes, proposition que le conseil de l'UFR Langues et civilisations a rejeté par le vote d'une motion défavorable (adoptée à l'unanimité des votants, moins 5 abstentions), le département d'études arabes et l'UFR Langues et civilisations ayant sollicité pour ce département l'attribution d'un poste de MCF en lieu et place du poste de PR proposé par la présidence.

M. Laurand observe qu'il est regrettable que « *la démocratie institutionnelle n'ait pas été entendue* » et que la motion du conseil d'UFR, le vote du CT n'aient « *pas été suivis* » au niveau de l'équipe présidentielle. Il rappelle que ces instances, bien que consultatives, sont des « *interlocuteurs très importants* » au sein de l'université.

Il ajoute qu'il espère que l'équipe présidentielle retiendra, à l'avenir, une « *autre méthodologie* » pour l'élaboration des campagnes d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs.

Au terme de son intervention, M. Laurand quitte la séance de CA.

Mme la présidente réagit aux propos de cet élu du CT.

Elle observe que les discussions avec les représentants enseignants, les organisations syndicales, ont bien eu lieu au sein des conseils mais regrette que lors des deux derniers CT seul le représentant de Sup-Recherche était présent.

Mme la présidente évoque la possibilité d'envisager la création d'un dispositif spécifique de négociation ou plutôt de dialogue, dans le cadre duquel la gouvernance de l'université dialoguerait avec les différents interlocuteurs, dont les organisations syndicales, pour travailler en commun, en amont du comité technique, sur les campagnes d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs voire également sur certaines autres questions intéressant l'université.

S'agissant de l'ouverture initialement envisagée d'un poste de PR études arabes, Mme Laville souligne l'intérêt de cette proposition en observant qu'il n'est pas sérieux pour l'Université Bordeaux Montaigne d'admettre que les étudiants de master d'études arabes de l'Université Bordeaux Montaigne n'aient pas la possibilité de poursuivre au sein de l'établissement une formation de doctorat dans cette même discipline, faute d'enseignants HDR en études arabes à l'Université Bordeaux Montaigne. Elle rappelle la nécessité d'accorder une attention toute particulière à la dimension « recherche » de ce département.

M. Duthoit indique ne pas souscrire à la proposition de Mme la présidente d'envisager la négociation des campagnes d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs, en dehors du cadre du CT, dans le cadre d'une instance informelle propre à cette catégorie de personnels.

Il estime que les discussions relatives aux campagnes d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs doivent avoir lieu au sein du CT, instance obligatoire de dialogue social, avec la participation des élus du CT, dont y compris ceux d'entre eux ayant la qualité de représentants de personnels Biatss. Il considère que le CT n'a pas vocation à devenir une simple

chambre d'enregistrement des décisions prises par l'établissement pour le fonctionnement et l'organisation des services.

Mme. la présidente répond que la question de la création d'un dispositif complémentaire de dialogue social pour les enseignants-chercheurs et enseignants de l'université sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance de CT.

Mme Jaëck observe qu'il n'existe pas, au sein des équipes et des différents conseils, de volonté de refus systématique des propositions avancées par la présidence en matière de définition de campagne d'emplois enseignants et EC.

Elle indique que ceux-ci ne se réjouissent pas de la situation dans laquelle se trouve l'université de devoir compenser le manque de personnels d'enseignement titulaires par l'embauche de contractuels enseignants précaires. Elle assure que les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires mesurent pleinement l'importance de la contribution de ces collègues dans le bon fonctionnement de l'université. Dans ce contexte, elle dit ne pas comprendre pourquoi la présidente de l'université en vient à soutenir que ces personnels contractuels sont « invisibles » au sein de l'établissement.

Elle observe également qu'il faut entendre que les équipes n'aient pas de « *grand enchantement collectif* » à voter la transformation de 3 postes d'enseignants-chercheurs en poste de PRAG-PRCE.

Elle rappelle enfin l'importance de la qualité du processus de négociation et du respect de la représentation locale.

Elle indique en effet que dans le cas de l'UFR Langues et civilisations, il existe une tradition ancrée de concertation, qui a toujours bien fonctionné, sur le gage de la bonne entente entre les départements, au sein de l'UFR et de leur bon fonctionnement.

La négociation y est menée par des interlocuteurs ayant une connaissance fine des dossiers, de leur historique ainsi qu'une réelle capacité à négocier.

Elle observe que cette année, « dans un cadre assez strict », l'UFR Langues et civilisations et ses départements sont parvenus ensemble, à trois moments différents, à décider de voter contre le projet présenté par la gouvernance pour la définition de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018.

Mme Jaëck regrette que ces votes de l'UFR Langues et civilisations n'aient pas été pris en compte par l'équipe présidentielle. Elle s'interroge sur le sens que peut avoir, pour cette UFR, la décision présidentielle transformer in extremis en PR d'anglais le poste de PR initialement prévu en poste de PR d'arabe.

Elle évoque l'incidence de la non prise en compte, par la gouvernance, des décisions de la représentation « locale », en terme de désaffection de certains vis-à-vis de mandats d'élus d'UFR, tels que celui de directeur de département. Elle observe que certains ne veulent plus briguer ce type de mandat, estimant que « cela ne sert à rien ».

Elle souligne que la négociation et l'obtention d'un consensus au sein d'une UFR revêt du sens, sens dont il faut s'imprégner au risque de « délier » la communauté.

M. Leeman estime que l'éventuelle désaffection des enseignants pour le mandat de directeur de département a pour origine des éléments qui n'ont rien à voir avec la méthode de négociation de l'équipe présidentielle.

Au sein d'UFR, et pour en avoir fait l'expérience en tant que directeur de département, il arrive souvent que des directeurs d'UFR négligent l'avis de leurs directeurs de départements. M. Leeman s'étonne également de la position contradictoire de certains qui trouvent parfaitement légitime de refuser l'ouverture de postes de PRAG-PRCE tout en acceptant sans réserve de recourir dans le même temps, au recrutement de personnels précaires d'enseignement (CDD enseignants).

Il observe enfin que d'autres considérations, relevant de logique d'évolutions de carrières, expliquent vraisemblablement le refus du département d'études arabes de valider la proposition d'affectation à leur endroit d'un poste de PR études arabes.

Mme Jaëck dit ne pas se reconnaître dans les propos tenus par M. Leeman.

Elle explique que l'UFR Langues et civilisations a mis en place des processus de dialogue, de négociation et qu'il n'y a pas, dans cette UFR, la situation que décrit M. Leeman concernant les directeurs de département.

Mme Jaëck sollicite de M. Leeman qu'il explicite son « sous-entendu » relatif au poste de PR études arabes.

M. Leeman répond que ces propos concernent bien la situation observée de maîtres de conférences visant l'obtention de « *promotion(s)* » leur donnant accès au grade de PR.

M. Jaouhari observe que la section d'arabe, qui a perdu par le passé 4 postes de PR, comprend en l'état 5 MCF, non titulaires de HDR. Il considère que le projet d'ouverture d'un poste de PR pour ce département représente, une « *proposition objective* » de la part de la présidence et que le projet alternatif de transformation de ce poste en poste de MCF ne répond pas à l'objectif poursuivi de doter ce département d'enseignants-chercheurs HDR à même de diriger, d'encadrer, des thèses de doctorat.

Mme Partensky observe qu'elle ne voit pas en quoi le fait que la présidence ait pris l'initiative d'une proposition de postes, au départ de la campagne et en direction des composantes, puisse être regardée par certains comme « *une atteinte à la possibilité de discuter et de négocier* ». Si des départements, des UFR ne sont pas d'accord avec cette proposition, ils ont toute latitude pour émettre des propositions alternatives, celles-ci pouvant être appréciées avec celle de la présidence dans le cadre du processus de négociation.

Mme la présidente indique que les discussions ont bien eu lieu, avec l'ensemble des acteurs intéressés. Elle déplore que certains aient prêté à la présidence des intentions qu'elle n'a pas, s'agissant notamment du projet d'ouverture du poste de PR au département d'études arabes. Elle indique qu'il n'a ainsi jamais été question de flécher ce poste de PR en « islamologie ».

Mme Partensky estime que la liste Tempo n'a pas le « monopole » du souhait unanimement partagé de recruter davantage d'enseignants-chercheurs au sein de l'université.

Elle constate néanmoins que l'établissement dispose d'un budget très contraint qui ne lui permet pas de financer de tels recrutements à la hauteur de ses besoins.

Elle note par ailleurs que l'établissement doit assurer l'ensemble des heures d'enseignement prévues dans son offre de formation. Or il est établi que des heures restent à « combler » pour permettre la couverture intégrale de l'offre de formation. Que doit donc faire l'université vis-à-vis des étudiants et de son offre de formation pour respecter les engagements pris ?

Quelle est la proposition de la liste Tempo en la matière ?

Mme Jaëck observe qu'elle ne siège pas au présent CA en tant que représentante de liste mais en tant que représentante des collègues PR de l'université.

Mme Partensky évoque la problématique d'une refonte éventuelle de l'offre de formation de l'université, en observant que celle-ci ne paraît pas forcément souhaitable.

Mme Jaëck estime que l'établissement, pour agir dans le cadre de son budget contraint tout en veillant à ne pas affaiblir sa recherche (c'est-à-dire en évitant le gel d'un nombre trop important de postes d'enseignants-chercheurs), dispose de deux leviers d'action, à savoir:

- le recalibrage de son offre de formation ;

et

- la capacité d'accueil de ses formations, y compris pour les études d'anglais.

Mme Partensky observe que la définition de capacités d'accueil revient, en pratique, à sélectionner les étudiants.

Mme Jaëck répond qu'il s'agit « d'une certaine manière » d'accepter que l'accueil à l'université porte sur des effectifs étudiants ne pouvant dépasser une certaine limite numérique.

M. Ertlé évoque la question des solutions à envisager pour permettre le recrutement de davantage d'enseignants-chercheurs au sein de l'Université Bordeaux Montaigne, compte tenu de l'offre de formation, du budget contraint de l'établissement et de son positionnement sur le site aquitain.

Mme Laville observe que l'Université Bordeaux Montaigne dispose de marges de manœuvre très réduites pour financer de tels recrutements.

Elle rappelle l'évolution du « solde migratoire » actuel (bilan global des entrées et des sorties de titulaires enseignants) de l'université qui est de plus en plus défavorable alors qu'en 2012, ce solde était positif (car marqué par un nombre de départs de personnels supérieur à celui des arrivées de personnels).

Elle souligne que la campagne enseignants, enseignants-chercheurs 2018 enregistre toutefois une absence d'augmentation du nombre de gels de postes d'enseignants-chercheurs comparativement aux éditions précédentes.

Mme Barbeyron interroge la problématique de soutenabilité de l'offre de formation de l'université, au vu des difficultés rencontrées sur le terrain. Elle évoque la quadrature du cercle « coût budgétaire / qualité » des formations dispensées.

Mme la présidente répond qu'il paraît délicat de reconsidérer le calibrage actuel de l'offre de formation. Elle rappelle que les instances de l'université ont voté en faveur de la non réduction de cette offre de formation - ou en tous cas d'une moindre réduction que celle qui était fixée dans les lettres de cadrage - et de l'objectif d'un taux de couverture de celle-ci à 80 % par des personnels d'enseignement titulaires.

Mme Barbeyron évoque l'intérêt qu'il y aurait à reconsidérer ces problématiques.

Mme Partensky observe que la densité de l'offre de formation participe également de la qualité de celle-ci. Elle estime qu'il ne peut pas être envisagé de réduire cette offre de formation en deçà d'un certain seuil.

Elle ajoute que le recrutement de PRAG-PRCE répond également à cette exigence de qualité vis-à-vis des étudiants de l'université en ce qu'il permet notamment d'assurer une majorité d'enseignements en présentiel.

M. Simon rejoint les propos de Mme Partensky. Il indique que la décision, pour un établissement public d'enseignement supérieur, de réduire son offre de formation est un signal politique fort, généralement perçu de manière négative au sein du monde universitaire. M. Simon demande ce qu'il advient pour l'établissement en cas de rejet par son CA de la proposition de campagne d'emplois soumise à son vote.

Mme la présidente répond que cela signifie une année « blanche » pour l'université en termes de recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs titulaires. Elle souligne que dans cette hypothèse, l'établissement serait placé en grande difficulté pour assurer l'accueil de ses étudiants.

Mme la présidente propose au CA de procéder au vote de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018.

➤ La campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018 de l'Université Bordeaux Montaigne est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 36

Nombre de voix exprimées : 31

Abstentions : 5

Blancs : 0

Contre : 16

Pour : 15

👉 Le Conseil d'Administration décide de prononcer le rejet de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018.

Point n° 6 – Budget initial 2018

Mme Laville et Mme Onillon présentent le projet de budget initial 2018.

Mme Laville expose à titre liminaire le contexte d'élaboration de ce budget. Elle rappelle que l'élaboration d'un budget reste un exercice complexe.

S'agissant de l'Université Bordeaux Montaigne, l'application de la réforme GBCP (cadre réglementaire structurant la gestion budgétaire et comptable publique de l'Etat et de ses opérateurs, dont les universités) et le choix de l'établissement de refonte de son architecture

budgétaire [passée de 20 centres de responsabilités budgétaires (CRB) à 14 CRB] oblige l'établissement à une nécessaire montée en compétences de ses personnels et à la mise à disposition d'outils adaptés de gestion financière et comptable.

Pour l'élaboration du budget 2018, un dialogue de gestion ascendant et descendant a eu lieu en configuration élargie. Les composantes de formation et de recherche ainsi que les services soutien ont eu dès juillet un temps d'échange avec la DAF et les services support (DRH, Patrimoine, informatique).

Toutefois ce calendrier budgétaire remonté n'a pas été tenu jusqu'au bout. La double caractéristique de l'établissement (forte dépendance à la SCSP et le poids très important de la masse salariale) nous a contraints à retarder l'arrêt des grands équilibres afin de disposer de l'information la plus fiable et aboutie possible (impact de la rentrée sur la masse salariale, annonces ministérielles...). La faiblesse des marges de manœuvre de l'établissement se traduit par une préparation budgétaire très contrainte.

La période de consolidation par les services financiers, avec un système d'information financière et comptable encore balbutiant, a encore été très intense.

C'est dans ce contexte difficile que l'Agence Comptable et la DAF ont œuvré en lien avec la gouvernance et les différents services, laboratoires et composantes pour l'élaboration de ce projet de budget initial 2018.

Mme Laville et Mme Onillon évoquent les grandes orientations de ce projet de budget initial 2018.

Le budget 2018 est présenté conformément aux dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Le SIGDU, service interuniversitaire commun à plusieurs universités, dispose à ce titre d'un budget propre annexé au budget de l'établissement de rattachement et d'un ordonnateur secondaire de droit.

Conformément aux décrets n°2000-470 et n°2002-597 relatifs au financement des CFA, celui-ci constitue une catégorie particulière de service à comptabilité distincte (SACD) disposant d'une dimension budgétaire propre. Il est traité sous forme de Budget Annexe.

Le budget de ces 2 services rattachés à l'Université Bordeaux Montaigne est voté de manière distincte par l'organe délibérant de l'organisme même si l'équilibre financier s'apprécie au niveau de l'établissement. Les crédits qu'il prévoit ont un caractère limitatif, comme ceux du budget de l'organisme.

Les documents budgétaires sont donc présentés:

- pour l'Université (Budget Principal);
- pour le CFA (Budget Annexe) ;
- pour le SIGDU (SIE) ;
- pour l'Etablissement (Université + CFA + SIGDU)

➤ Mme Laville, Mme Onillon évoquent plus spécifiquement le budget 2018 dans sa version consolidée sur le périmètre Etablissement.

✘ Sur le volet « recettes »:

- très forte et croissante dépendance de l'université vis-à-vis de la Subvention pour Charges de Service Public déléguée par l'Etat (la SCSP représente un montant de 77 011 056 €, soit plus de 87% de l'ensemble des recettes de l'établissement (86% pour le budget 2017).
- sur le volet ressources propres, l'établissement anticipe plusieurs évolutions :
 - une hausse des recettes liées aux droits d'inscription aux diplômes nationaux (2 143 000 € contre 1 970 817 € au BI 2017), liée à la hausse des effectifs observée à la rentrée 2017 et attendue à la rentrée 2018 ;
 - une hausse des droits liés à la Formation continue, aux diplômes propres et à la VAE qui passe de 1 646 147 € au BI 2017 à 1 800 593 € ;
 - une stabilité de la prévision des ressources liées à la taxe d'apprentissage par rapport à l'exercice précédent (324 000 € en 2017 et 319 000 € pour le BI 2018 dont 154 000 € pour l'université et 165 000 € pour le CFA) ;
 - une recette exceptionnelle liée à l'annonce de la prochaine clôture d'un accident du travail dont a été victime un personnel de l'établissement.

✘ Sur le volet « dépenses »:

▪ la prévision d'évolution de la masse salariale inscrite au Budget Initial 2018 est arrêtée à la somme de 76 957 742 € (pour rappel 75 230 491€ au BI 2017), soit une hausse de 1 727 252 €. Elle est en forte augmentation par rapport à la prévision 2017.

Les principaux éléments d'augmentation sont les suivants :

- la masse salariale des titulaires enseignants, estimée à 41 801 999 €, est relativement stable entre la dernière projection de l'exercice 2017 et la prévision 2018 (+166 583 €).
- la masse salariale des titulaires BIATS, estimée à 15 570 315 €, est en hausse (+336 803 €). Les différents dispositifs de résorption de la précarité conduisent à une anticipation à nouveau à la hausse (+4 ETPT) avec une prévision qui passe de 318 ETPT de titulaires en 2017 à 322 en 2018, hausse qui explique en grande partie l'augmentation de la prévision de dépenses de masse salariale.
- sur le volet des contractuels enseignants, observation, par rapport au BI 2017, d'une hausse de 348 468 € fortement liée à la hausse des dépenses liées aux PAST et aux contractuels LRU
- sur le volet des heures complémentaires, dans l'attente de l'intégration des impacts liés à la mise en place du plan étudiant, pour lequel l'établissement a adressé au Rectorat une estimation des différents coûts induits, prévision de dépenses arrêtée à 3 476 325 €. Ce montant, qui intègre l'anticipation de la hausse d'effectifs attendue à la rentrée 2018, est en hausse de 97 188 € par rapport au BI 2017.

→ L'établissement s'est engagé dans une politique rigoureuse de maîtrise de sa masse salariale avec 2 leviers essentiels :

- la stabilisation du nombre d'ETP BIATSS et la maîtrise des demandes de renforts et de suppléances BIATSS [prévision de dépenses sur le BI 2018 fixée à 3 546 791 € contre 3 613 863 € sur l'exercice 2017) ;
- le pilotage du taux d'occupation des emplois (recours contraint au gel de postes qui n'augmentera pas cette année, la diminution du nombre de recrutements d'ATER et la

modification limitée de la structure des emplois avec une augmentation du nombre de PRAG-PRCE)

• Crédits de fonctionnement (masse 10) : 10 844 992 € (efforts de maîtrise de dépense engagés par l'ensemble des services et composantes qui s'est traduit, pour la plupart d'entre eux par une diminution de 10% des crédits délégués par rapport au BI 2017, sauf pour la formation, la recherche et le SCD qui, au vu de la situation financière, se verront allouer les 10% manquants au moment du BR).

Cette baisse globale s'explique en grande partie par l'augmentation de certaines charges auxquelles l'établissement doit faire face :

- l'externalisation des activités de ménage, conséquence directe de l'arrêt brutal des Contrats Aidés décidé par le gouvernement à la rentrée 2017, représente un coût estimé de 360 000 €,
- l'augmentation attendue des tarifs de l'électricité due à l'introduction d'une nouvelle taxe relative à la « fourniture de capacité » de 25 centimes du kW/h.
- l'augmentation des effectifs étudiants, et l'augmentation constante du nombre d'appareils connectés, nécessitent l'installation de prises pour bornes WI-FI pour un coût estimé de 56 000 €,
- la rénovation du CMS Amétys de l'université (site institutionnel, site étudiant, ENTP) pour un coût de 56 500 €.

✘ Sur le plan de la stratégie immobilière : Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2018 arrêté pour un montant total d'opération à 23 122 428 € parmi lequel on peut notamment souligner les opérations suivantes:

- requalification du bâtiment H : 4 761 500 € ;
- réhabilitation et extension du DEFLE / CLEEF : 6 100 000 € ;
- réhabilitation B200/B400 : 1 466 000 € ;
- réhabilitation des amphis 1 et 2 : enveloppe totale de 1 000 000 € ;
- réhabilitation Pôle Archéologie : 3 500 000 €

Le PPI est financé à hauteur de 16 442 000 €. La différence a été ou a vocation à être couverte par des prélèvements sur le fonds de roulement.

✘ Analyse de la soutenabilité financière de l'établissement :

▪ Le solde budgétaire est déficitaire et s'élève à 2 147 883.02 € (pour rappel 2 086 301 € au BI 2016). Il se traduit par un prélèvement sur la trésorerie de 2 147 883 €.

Au niveau de la trésorerie, le niveau initial s'élève à 16 419 394 €. Le solde budgétaire déficitaire entraîne donc un prélèvement sur la trésorerie de 2 147 883 €. Ainsi, après intégration du BI, le niveau final de la trésorerie est arrêté à 14 271 511.28 € ;

▪ la différence entre les charges et les produits fait apparaître un très léger excédent de fonctionnement pour l'établissement de 70 283 €.

Celui-ci se répartit de la manière suivante:

- 6 147.97 € pour UBM ;
- 64 136 € pour le SIGDU qui commence une politique, concertée avec les partenaires, d'abondement de son fonds de roulement afin de pouvoir faire face pour les exercices ultérieurs aux travaux résultant des études sur les schémas directeurs (eau potable, voirie, éclairage public)

- Capacité d'Auto Financement (CAF): 1 475 043 € (1 410 518 € pour le BI 2017).
Les investissements s'élevant à 4 800 456.38 € et n'étant couverts qu'à hauteur de 2 854 332 €, cela entraîne un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 946 124 € qui se répartit comme suit : Pour UBM : 1 900 960 € ; pour le CFA : 23 000 € ; pour le SIGDU : 22 164 € ;
- Après BI 2018, le fonds de roulement est arrêté à 6 364 281 €, soit l'équivalent de 59 jours de fonctionnement. Toutefois le fonds de roulement mobilisable (hors provisions pour passifs sociaux) n'est que de 4 447 897 €. L'état de ce fonds de roulement mobilisable s'avère largement insuffisant pour assurer le financement de la politique d'investissement de l'université. Celle-ci doit se fixer un objectif pluriannuel d'abondement de sa Capacité d'Auto Financement qui passera par la recherche d'excédents de fonctionnement

Mme Laville observe que ce projet de budget 2018, bien que contraint, reflète le dynamisme de l'université, que ce soit en matière de recherche (ex : 15 nouveaux projets Région, ANR, ERC), comme en matière de formation (projet PILATES ; participation à appel à manifestation d'intérêts en matière de formation tout au long de la vie ; création de nouveaux diplômés d'université etc ...).

Mme Onillon précise que des voies d'amélioration sont à rechercher en matière d'organisation financière pour optimiser à l'avenir le processus d'élaboration du budget de l'université.

Elle indique qu'en 2017, la 1^{ère} année d'entrée en vigueur de la réforme GBCP avait été l'occasion de la mise en place d'une réforme organisationnelle au sein de l'établissement dont la réflexion avait débuté très en amont.

Pour mémoire:

- diminution du nombre de Centres de Responsabilités Budgétaires (CRB) de 20 à 14 ;
- augmentation du nombre de dialogues de gestion (programmation / déprogrammation) ;
- mise en œuvre de la fongibilité avec un nombre limité de référents financiers ;
- volonté de créer un CSP Recette centralisé à la DAF et de rénover la chaîne de la recette ;
- meilleure couverture des besoins par des procédures d'achat public avec la centralisation de tous les engagements juridiques de l'établissement supérieurs à 25 000 € à la DAF et le recours systématique à des accords-cadres ;
- valorisation du service fait et dématérialisation de la chaîne de la dépense auprès du service facturier ;
- installation de « référents CRB » dédiés devant piloter un certain nombre de services opérationnels.

Mme Onillon observe que le bilan de l'année 2017 est mitigé.

- en matière de recettes:
 - la dématérialisation n'a pas commencé et ne pourra pas être mise en œuvre avant 2019 ;
 - les nouveaux référentiels sont encore mal appréhendés par les gestionnaires et les référents financiers ;
 - les circuits sont très approximatifs. Un outil pour la signature des conventions de recherche existe, mais il est peu utilisé et ne prend pas en compte la phase amont de préparation. Il n'a pas été généralisé ;

- les prévisions d'encaissements sont réalisées dans le SI sur la maille annuelle et non mensuelle, d'où la difficulté d'élaborer un plan de trésorerie selon cette temporalité.

Malgré tout, une meilleure exhaustivité des recettes existe et les référents financiers en intégrant des objectifs de recettes dans les dialogues budgétaires et leurs budgets sont davantage sensibilisés à leur réalisation. L'émission des titres est effectivement centralisée à la DAF sauf pour les recettes de formation continue qui sont normalement gérées et suivies par le pôle « Formation Tout au Long de la Vie ». L'intégration de toutes les recettes de formation continue doit se poursuivre avec l'IUT, l'IJBA, le Centre de Langues et le Département Français Langues Etrangères. Un personnel dédié de la DAF a été affecté à cette fin.

▪ en matière de dépenses :

- la valorisation du service fait reste à finaliser ; -

la dématérialisation des factures doit être étendue aux pièces justificatives des missions et des marchés. Ce chantier est en cours ;

- les prévisions de décaissements, comme pour les recettes, sont réalisées dans le SI uniquement en maille annuelle

On constate toujours une sous consommation chronique des crédits d'investissement et au contraire une extrême tension sur les crédits de paiement de personnel en fin d'année.

Sur ce dernier point, un échéancier de crédits de paiement a été élaboré au dernier trimestre 2017 pour le paiement des heures complémentaires et a été fourni aux composantes et à la DRH.

Elle évoque les pistes à explorer pour améliorer le dispositif existant:

- poursuivre la réflexion sur l'architecture budgétaire et les budgets annexes ;

- mieux s'organiser pour répondre aux nombreux appels à projets (recherche et enseignement) ;

- poursuivre le changement par la formalisation de procédures (par la mise en place d'un contrôle interne budgétaire) et renouveler les formations à la GBCP ;

- problématique du nombre de dialogues budgétaires encore limité car le nombre de CRB reste élevé.

Mme Onillon explicite le tableau des emplois prévu au budget initial de 2018.

Elle indique que celui-ci enregistre une prévision de consommation des ETPT qui est en baisse par rapport au dernier budget rectificatif 2017. Elle passe de 1 158 à 1 152 ETPT (contingentement des recrutements de contractuels BIATS, réduction du nombre d'ATER, suppression de 24 CAE suite à une décision gouvernementale)

La prévision de consommation des emplois sous plafond Etat augmente et passe de 939 en 2017 à 963 en 2018 avec la requalification dans cette catégorie de tous les contractuels en CDI (enseignants et BIATS). Mécaniquement, la prévision de consommation des emplois sur ressources propres diminue de 219 en 2017 à 189 en 2018 encore accrue par le plan de résorption de la précarité (dispositif Sauvadet) et les efforts engagés par l'établissement pour la réduction des recrutements pour les renforts et les suppléances.

M. Rambaud précise, s'agissant des dépenses inscrites en matière numérique, que selon la DSIN de l'université, et comme suite à la question posée par M. Leeman lors de la récente commission des moyens, le maintien en parallèle du réseau EDUROAM et du propre réseau wifi de l'université ne présente pas de surcoût budgétaire pour l'établissement.

Mme la présidente propose aux administrateurs de procéder au vote du budget.

Mme Jaëck demande si ce vote a vocation à être maintenu compte tenu de la décision du CA de rejeter la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018.

Mme présidente répond par l'affirmative. Elle ajoute qu'un budget rectificatif sera proposé en 2018 pour adapter le budget initial en y intégrant les conséquences du vote du CA de rejet de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018.

➤ Le budget initial 2018 de l'établissement (Université + CFA+SIGDU), selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 1 - Tableau emplois ;
- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
- Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;
- Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

..... est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 36
Nombre de voix exprimées: 23
Abstentions: 13
Blancs : 0
Contre: 0
Pour: 23

➤ Le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget initial 2018 de l'établissement, selon les tableaux budgétaires ci-dessus référencés.

➤ Le budget agrégé initial 2018, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;

..... est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 36
Nombre de voix exprimées: 23
Abstentions: 13
Blancs : 0
Contre: 0
Pour: 23

➤ Le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget agrégé initial 2018 de l'établissement, selon les tableaux budgétaires ci-dessus référencés.

➤ Le budget initial principal 2018 (pour l'université), selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;

..... est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 36
Nombre de voix exprimées: 23
Abstentions: 13
Blancs : 0
Contre: 0
Pour: 23

⇒ Le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget initial principal 2018, selon les tableaux budgétaires ci-dessus référencés.

➤ Le budget initial 2018 du service annexe CFA Bordeaux Montaigne, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;

..... est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 36
Nombre de voix exprimées: 23
Abstentions: 13
Blancs : 0
Contre: 0
Pour: 23

⇒ Le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget initial 2018 du CFA Bordeaux Montaigne, selon les tableaux budgétaires ci-dessus référencés.

➤ Le budget initial 2018 du SIGDU, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;

..... est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 36
Nombre de voix exprimées: 23
Abstentions: 13
Blancs : 0
Contre: 0
Pour: 23

⇒ Le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget initial 2018 du SIGDU, selon les tableaux budgétaires ci-dessus référencés.

Au terme des votes intervenus sur les points financiers de l'ordre du jour du présent CA, Mme la présidente déclare prendre acte du refus du CA d'approuver la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018.

Elle observe que cette décision va mettre l'établissement dans une position de faiblesse vis-à-vis des interlocuteurs du site aquitain et du ministère. Elle va altérer les conditions du dynamisme et du bon fonctionnement de l'Université Bordeaux Montaigne.

Mme la présidente indique regarder cette décision comme une « *marque de défiance* » à l'endroit de la gouvernance et de son ouverture au dialogue. Elle rappelle le large travail de consultations qui a été engagé pour la préparation de cette campagne d'emplois.

Mme Laville déplore vivement que par cette décision, des perspectives de recrutement se ferment également pour de jeunes enseignants qui aspirent à devenir maîtres de conférences, dans un contexte déjà difficile de raréfaction d'ouvertures de postes aux concours.

Mme la présidente évoque la problématique d'insuffisance des moyens alloués par l'Etat aux universités. Ceux-ci ne permettent pas de financer la hausse de l'augmentation mécanique de la masse salariale des agents de l'université qui est induite par le Glissement vieillesse technicité (GVT), ni de répondre à l'augmentation croissante des effectifs étudiants à accueillir dans l'enseignement supérieur.

Cela conduit les établissements à geler des postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs afin de conserver la maîtrise de leurs moyens.

Il s'agit là d'une question qui dépasse le seul cadre de l'Université Bordeaux Montaigne et qui doit interroger collectivement la communauté universitaire et les autorités de tutelle.

Mme la Présidente indique qu'un budget rectificatif sera soumis au vote d'un prochain CA pour adapter le budget initial en y intégrant les conséquences du vote du CA de rejet de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs 2018.

Point n° 7 – Additif n°3 aux tarifs 2017/2018:

Mme Mendiboure présente au CA l'additif proposé.

Ce dernier porte sur 2 grands ensembles de tarifs :

- un ensemble de tarifs relatifs à des formations du CFA;
- un ensemble de tarifs relatifs aux différents prix du m³ d'eau et des différentes prestations de services proposées par le SIGDU

➤ L'additif n°3 aux tarifs 2017/2018 est proposé au vote des administrateurs:

Votants: 36

Nombre de voix exprimées: 36

Abstentions: 0

Blancs : 0

Contre: 0

Pour: 36

➡ ***Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter l'additif n°3 aux tarifs 2017/2018 de l'Université Bordeaux Montaigne.***

Point n° 8 – Convention avec la DRAC dans le cadre du CIS UBIC:

M. Rambaud indique que cette convention s'inscrit dans le cadre du projet d'Open Lab consacré à l'éducation artistique et culturelle, qui fait l'objet d'un partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne (projet UBIC) et la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Il précise que l'approbation par le CA de cette convention est requise pour permettre l'encaissement par l'Université Bordeaux Montaigne de la subvention de 25000 € accordée dans ce cadre par la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

➤ La convention prévue entre l'Université Bordeaux Montaigne et la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du centre d'innovation sociétale (CIS) UBIC est soumise à l'approbation des administrateurs:

Votants: 36

Nombre de voix exprimées: 36

Abstentions: 0

Blancs : 0

Contre: 0

Pour: 36

➡ ***Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'approuver la convention prévue entre l'Université Bordeaux Montaigne et la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du centre d'innovation sociétale (CIS) UBIC.***

Point n° 9 – Remise exceptionnelle du CFA Bordeaux Montaigne

Il est proposé au CA d'accorder une remise exceptionnelle de 50% sur le tarif du Master 2 journalisme en alternance proposé par le CFA Bordeaux Montaigne.

➤ Cette proposition est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 36

Nombre de voix exprimées: 36

Abstentions: 0

Blancs : 0

Contre: 0

Pour: 36

➡ ***Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'accorder une remise exceptionnelle de 50% sur le tarif du Master 2 journalisme en alternance porté par le CFA Bordeaux Montaigne.***

Point n° 10 – Sorties d'inventaire

10.1 – Pour information:

Mme Mendiboure informe le CA de plusieurs opérations de sortie de l'inventaire, portant sur un ensemble de téléphones filaires proposés à la vente aux Domaines, prises en application de la délibération du CA du 8 avril 2016 donnant délégation de pouvoirs à la Mme la Présidente.

10.2 – Pour vote du CA:

Mme Mendiboure demande au CA de bien vouloir autoriser la sortie de l'inventaire de l'établissement des matériels suivants:

- tondeuse du SIGDU prévue pour mise en vente aux Domaines ;
- un ordinateur de la DSIN, d'une valeur nette comptable de 1003,30€ prévu pour mise en vente auprès de la ComUE d'Aquitaine.

➤ Cette proposition de sortie de l'inventaire est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 36

Nombre de voix exprimées: 36

Abstentions: 0

Blancs : 0

Contre: 0

Pour: 36

➔ ***Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'autoriser la sortie de l'inventaire de l'établissement des matériels suivants:***

- ***tondeuse du SIGDU prévue pour mise en vente aux Domaines ;***
- ***un ordinateur de la DSIN, d'une valeur nette comptable de 1003,30€ prévu pour mise en vente auprès de la ComUE d'Aquitaine.***

Point n° 11 - **Conventions de coopération internationale**

Mme la présidente informe le CA de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'université autonome d'Aguaascalientes (Mexique), la Sainte Lawrence University (USA), l'université pontificale Javeriana de Cali (Colombie) et l'université de Pondichéry (Inde).

Point n° 12 - **Questions diverses:**

M. Rambaud indique que le point relatif à la composition des jurys de VAE sera reporté à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Mme Laville informe le CA des prochaines dates de séance de CA.

Elle précise que par rapport au calendrier prévisionnel des séances du CA, une incertitude demeure par rapport à celle initialement programmée à la date du 26 janvier 2018.

Celle-ci va probablement être avancée au 16 janvier 2018, en lien avec une actualité nationale mouvante. Elle précise que les administrateurs seront destinataires, en temps utiles, des convocations précisant la date finalement arrêtée.

Mme Laville confirme par ailleurs qu'une séance du CA est bien fixée au mardi 27 février 2018.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Fait à Pessac, le 15 décembre 2017.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.